

# COMMUNE DE ROGNAIX - SAVOIE



## 2- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



Projet arrêté par délibération	Projet mis à l'enquête publique par arrêté	Projet approuvé par délibération
Le 5 février 2018	Le 14 septembre 2018	Le 11 février 2019



## **Le PADD: une réponse aux enjeux du territoire.**

Le PADD a été élaboré à partir du diagnostic du territoire et une analyse croisée et itérative des enjeux. Il est une réponse aux besoins du territoire.

Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de remise en bon état des continuités écologiques.

Il définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Le PADD fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il est l'expression politique d'une volonté sur le devenir du territoire: **clé de voute et ligne de conduite**. Le PADD devra justifier l'ensemble des règles mises en place. Le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation doivent être cohérent avec le PADD et les objectifs du PADD doivent être justifiés dans le rapport de présentation.

Suite à l'identification des enjeux, les grands objectifs communaux ont permis de définir les orientations suivantes:

- 1. Dynamiser le développement démographique et résidentiel.**
- 2. Préserver le particularisme des hameaux par la densification.**
- 3. Reconnaître et protéger la biodiversité comme outil de valorisation et d'aménagement du territoire.**
- 4. Préserver les activités économiques.**
- 5. Définir de nouvelles modalités de déplacements tout mode confondu.**
- 6. Prendre en compte les risques naturels et technologiques.**

## 1. DYNAMISER LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET RESIDENTIEL.

- La commune a pour objectif d'accueillir **100 habitants supplémentaires** pour les 10 prochaines années.
- **Favoriser le développement de la commune au sein de l'enveloppe urbaine actuelle** en privilégiant les dents creuses et le secteur de la ville.
- **Diversifier l'offre de logements** par de l'habitat intermédiaire et collectif pour répondre à l'évolution des attentes et diversifier les typologies.
- Prévoir développement du numérique.
- Anticiper les besoins en équipements publics.

## 2. PRESERVER LE PARTICULARISME DES HAMEAUX PAR LA DENSIFICATION

- Maitriser l'urbanisation pour **limiter la consommation foncière**.
- Optimiser le foncier pour **atteindre un objectif de modération de la consommation d'espace de 700 m<sup>2</sup> par logement en moyenne** en privilégiant l'urbanisation dans les dents creuses.
- **Agréger les nouvelles constructions autour du bourg ou de noyaux d'urbanisation** (logique de hameaux).
- Identifier des hameaux : traitement identitaire et mise en valeur des espaces publics, marquage des entrées...
- Optimiser la localisation des futures constructions, le renouvellement de l'existant, réhabilitation et densification, voire changement d'affectation en fonction de l'ensoleillement.
- **Développement de formes urbaines plus économes en énergie**.



### 3. RECONNAITRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE COMME OUTIL DE VALORISATION ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### 3.1 PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

- La biodiversité de Rognaix se révèle également à partir de sa participation au réseau Natura 2000 ainsi que de son réseau de continuités écologiques qui fonde sa trame verte et bleue (TVB). Une Trame Verte et Bleue de projet vise son utilisation multifonctionnelle aux différentes échelles spatiales et temporelles et thermique. Plus précisément, il s'agit de **préserv**er le **réseau de continuités écologiques** défini localement repose sur trois sous-trames : humide, boisée et ouvert subalpine/alpine, constituées de secteurs spécifiques du territoire.
- **Préserver les terres agricoles, les zones humides et les ripisylves.**
- **Préserver les coupures vertes** (cadrage du développement urbain, conservation des ouvertures et orientation des vues) **et continuités paysagères** (trame support de liaisons douces et continuités écologiques).
- **Repérer un corridor écologique en limite sud-est de la commune.**



#### 3.2 METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME BIOCLIMATIQUE

- Exploiter au maximum, en urbanisme comme en architecture, les apports solaires passifs hivernaux (stratégie du chaud) pour une question de réduction de la consommation d'énergie et de production de GES par la commune ainsi que de précarité énergétique de certains ménages.
- Ne pas urbaniser les nombreux secteurs à très forte occultation hivernale ni les optimiser en matière de renouvellement, réhabilitation et densification, voire de changement d'affectation.





## 4. PRESERVER LES ACTIVITES ECONOMIQUES

- **Valoriser le site de la Poudrière.**
- **Assurer la pérennité d'une activité agricole dynamique** en préservant les terres agricoles à proximité des exploitations et en évitant les interférences entre l'urbanisation future et l'agriculture.



## 5. DEFINIR DE NOUVELLES MODALITES DE DEPLACEMENTS TOUT MODE CONFONDU

- **Développer les cheminements piétons hors voirie.**
- **Relier les hameaux excentrés** avec le pôle d'équipement par des cheminements doux hors voirie, en s'appuyant sur les trames vertes existantes, chemins agricoles,...
- **Anticiper le développement des transports en commun.**
- **Définir de nouvelles modalités de déplacements sécurisées** favorisant les déplacements doux et les transports partagés (bus, autostop).
- **Sécurisation des modes doux sur la RD66.**
- **Requalification des espaces publics** dans le centre et les hameaux anciens (partage de l'espace).



## 6. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- Prendre en compte les risques d'inondation et d'éboulement
- Prendre en compte les risques liés aux lignes hautes tensions (champs électromagnétiques)

